

Intitulé du Projet : Opérationnalisation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.

(APA Nagoya II)

Appel à consultation pour :

L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet.

Référence : Quantum Project ID 01000687

TERMES DE RÉFÉRENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : projetapaa@environnement.gov.ma. L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

Le Maroc a confirmé son engagement en matière de préservation du patrimoine génétique national en adhérant au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le projet APA Nagoya II accompagne cet engagement en mettant en œuvre des actions pilotes dans les régions de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet.

Dans le cadre de la régionalisation avancée, les régions disposent d'un rôle accru en planification et en coordination des politiques publiques via les Programmes de Développement Régionaux (PDR). Le projet APA Nagoya II s'inscrit dans cette dynamique en lançant des actions pilotes dans les régions de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet, avec l'objectif d'ancrer l'APA dans les pratiques et les outils territoriaux.

La territorialisation de l'APA consiste à intégrer ses principes dans les politiques et instruments de planification (PDR, schémas régionaux, plans sectoriels), à renforcer les capacités des institutions locales et à mettre en place une gouvernance participative. Cette intégration vise une gestion durable et équitable des ressources génétiques, la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, tout en valorisant les savoirs traditionnels et en reconnaissant les droits des communautés.

Les régions pilotes Souss-Massa et Drâa-Tafilalet abritent des écosystèmes et filières emblématiques, mais soumis à des pressions croissantes. La forêt de l'arganier (commune d'Aoulouz) et les terroirs du safran (commune de Taliouine) illustrent la relation étroite entre biodiversité, savoirs locaux et économie territoriale. Dans ces contextes, l'APA offre un cadre pour réguler l'accès aux ressources, assurer le partage juste et équitable des avantages et promouvoir des modèles économiques durables.

Malgré des avancées, plusieurs défis persistent : une intégration encore inégale de la biodiversité et de l'APA dans les politiques et instruments de planification, des capacités techniques et institutionnelles hétérogènes, une gouvernance fragmentée et des circuits d'information perfectibles. S'y ajoutent des lacunes de données pour le suivi-évaluation (écologiques, socio-économiques, conformité).

L'étude vise à répondre à ces besoins en ancrant l'APA, la conservation et la restauration au cœur de la planification régionale, en consolidant des mécanismes de gouvernance participative et de conformité, et en renforçant les capacités des autorités et des parties prenantes. Le contexte justifie une intervention qui conjugue planification, gouvernance, renforcement des capacités et mise en œuvre participative. L'ambition est de transformer les engagements du Protocole de Nagoya en résultats concrets et mesurables, reproductibles dans d'autres régions, et créateurs de valeur pour la biodiversité comme pour le développement territorial durable.

Cette consultation cible trois ressources génétiques végétales : une espèce locale à identifier dans la commune d'Errachidia (région de Drâa-Tafilalet), l'arganier (*Argania spinosa*) dans la commune d'Aoulouz (région de Souss-Massa), et le safran (*Crocus sativus*) cultivé dans la commune de Taliouine (région de Souss-Massa).

1. Objectif général :

Renforcer et opérationnaliser l'intégration systématique des principes de l'Accès et du Partage des Avantages (APA), de la conservation de la biodiversité et de la restauration écologique dans les politiques et les instruments de planification régionale des régions pilotes Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, à travers quatre axes complémentaires :

- Établir des mécanismes de gouvernance et de collaboration efficaces entre les autorités locales, les municipalités, et les comités régionaux de la biodiversité pour une gestion intégrée.
- Développer un plan d'action spécifique pour le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au niveau régional, avec un accent particulier sur la surveillance participative des impacts.
- Identifier les besoins précis de conservation et de restauration écologique sur trois sites pilotes et mettre en œuvre un programme participatif de gestion durable des ressources.
- Renforcer les capacités des autorités régionales et des institutions locales.

2. Portée des activités par mission :

Mission 1 – Intégration de la biodiversité et des principes APA dans les politiques et les instruments de planification régionale des deux régions pilotes Souss-Massa et Draa Tafilalet.

- Conduire un diagnostic initial pour établir la base de référence nécessaire à l'intégration de l'APA, de la conservation de la biodiversité dans la planification régionale. (Revue documentaire, analyse spatiale (SIG), état des lieux de la biodiversité, réglementaire et institutionnel) ;
- Réaliser une analyse du niveau actuel d'intégration de la biodiversité et des principes APA, de la biodiversité et de la restauration écologique dans les Programmes de Développement Régional (PDR) existants (si applicable et autres documents stratégiques régionaux (SRAT, SRADD, plans sectoriels) ;
- Formuler des recommandations stratégiques pour l'intégration des principes APA dans les futurs PDR et outils de planification régionale ;
- Développer un guide méthodologique illustré à destination des services techniques régionaux (Conseil régional) pour l'intégration de la biodiversité et des principes APA dans les outils de planification.

Mission 2 : Développement d'un programme régional participatif de conservation et d'usage durable de la biodiversité et de restauration des écosystèmes, intégrant les principes (APA) dans les régions pilotes Souss-Massa et Drâa-Tafilalet.

- Établir des mécanismes de gouvernance et de collaboration entre les autorités locales (délégations régionales, municipalités, autres institutions locales) à travers notamment les comités régionaux de la biodiversité pour améliorer le suivi de l'application des réglementations APA au niveau régional ;
- Développement un plan d'action spécifique pour le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au niveau régional, incluant un système de surveillance participative de l'impact de l'APA et le reporting sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ;
- Identifier les besoins de conservation et de restauration écologique sur les 3 sites du projet et établir un plan d'actions participatif de conservation, d'utilisation durable et de restauration des écosystèmes locaux de gestion durable des ressources.

Mission 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur la conservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes et l'Accès et le Partage des Avantages (APA).

- Renforcer le programme de formation (existant) à destination des autorités régionales et des délégations ministérielles concernées en couvrant les thématiques suivantes :
 - Suivi et application du Protocole de Nagoya au niveau régional ;
 - Gestion durable des ressources génétiques ;
 - Restauration des écosystèmes et conservation de la biodiversité ;
 - Cadre réglementaire APA et responsabilités institutionnelles ;
- Organiser des sessions de formation :

Sessions de formation	Objectif principal
Intégration de la biodiversité et des principes APA dans les outils de planification.	Formation sur l'utilisation du guide méthodologique pour l'intégration de la biodiversité et des principes APA dans les outils de planification.
Suivi du Protocole de Nagoya au niveau régional	– Cadre réglementaire APA et responsabilités institutionnelles ; – Clarifier les obligations légales et institutionnelles pour l'APA, et renforcer la gouvernance régionale ; – Suivi et application du Protocole de Nagoya au niveau régional.

3. Les livrables à fournir par le prestataire :

Livrables	Date de remise des livrables
Livable (L0) Note méthodologique : ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition de la méthodologie de travail ; ▪ Définition du besoin en données à collecter auprès des acteurs ; ▪ Définition des outils de travail.	15 jours après le début de la consultation
Mission 1 – Intégration de la biodiversité et des principes APA dans les politiques et les instruments de planification régionale des deux regions pilotes Souss-Massa et Draa Tafilalet.	
Livable (L1) : Rapport de diagnostic initial pour établir la base de référence nécessaire à l'intégration de l'APA, de la conservation de la biodiversité dans la planification régionale.	2 mois après la réunion de démarrage
Livable (L2) : Rapport d'évaluation du niveau actuel d'intégration de la biodiversité et des principes APA dans les PDR, SRAT, SRADD et plans sectoriels incluant les recommandations stratégiques pour l'intégration des principes APA et de la biodiversité dans les futurs PDR et outils de planification régionale.	
Livable (L3) : Guide méthodologique illustré destiné aux services techniques régionaux (Conseil régional).	
Mission 2 : Développement d'un programme régional participatif de conservation et d'usage durable de la biodiversité et de restauration des écosystèmes, intégrant les principes (APA) dans les régions pilotes Souss-Massa et Drâa-Tafilalet.	
Livrables (L4) : Rapport sur les mécanismes de gouvernance et de collaboration entre les autorités locales (délégations régionales, municipalités, autres institutions locales) à travers notamment les comités régionaux de la biodiversité pour améliorer le suivi de l'application des réglementations APA au niveau régional. ▪ Cartographie des autorités locales, institutions et parties prenantes ; ▪ Rôles et responsabilités pour le suivi des APA ; ▪ Organisation et fonctionnement des comités régionaux de la biodiversité ;	3 mois après la réunion de démarrage

Procès-verbaux et synthèses des réunions des comités.	
Livrables (L5) : Plan d'action spécifique pour le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au niveau régional, incluant un système de surveillance participative de l'impact de l'APA et le reporting sur les progrès réalisés et les défis rencontrés	
Livrables (L6) : Programme d'action pour chaque site : Diagnostic écologique et des besoins pour chaque site : Trois rapports d'évaluation distincts un pour chaque espèce génétique cible : - Identifient l'état de la biodiversité, les pressions et les menaces. - Synthétisent les besoins en matière de conservation et de restauration exprimés par les communautés locales. Plan d'actions participatif pour chaque site : Trois Plans d'actions détaillés qui présentent pour chaque écosystème : - Les objectifs spécifiques de conservation, d'utilisation durable et de restauration. - Un plan d'activités co-construit avec les acteurs locaux (ex : reboisement, gestion de l'eau, pratiques agricoles durables). - La définition des rôles et des responsabilités des parties prenantes. - Un plan de suivi-évaluation pour mesurer l'impact des actions menées.	4 mois après la réunion de démarrage
Mission 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes régionales sur la conservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes et l'Accès et le Partage des Avantages (APA).	
Livrables (L7) : Rapports de formation : - Intégration de la biodiversité et des principes APA dans les outils de planification. - Suivi du Protocole de Nagoya au niveau régional	5 mois après la réunion de démarrage
(L8) Atelier : Présentation des résultats des missions 1, 2 et 3	
Rapport de synthèse final, résumé synthétique de capitalisation (2 pages) et la présentation finale de la prestation (LF)	

N.B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maitre d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse (LF) en format Word et PDF, des prestations fournies en nombre et en consistance à la fin de la prestation en langue française.

4. Réunion de travail et ateliers de validation :

Le prestataire sélectionné devra participer à un ensemble de réunions de travail et d'ateliers de validation tout au long de la durée de la mission, en étroite coordination avec l'équipe de gestion du projet APA Nagoya II, le Département du Développement Durable, et les partenaires régionaux concernés. Ces moments d'échange sont essentiels pour assurer un pilotage participatif, une appropriation institutionnelle des livrables, et un alignement constant avec les attentes opérationnelles du projet.

Les ateliers et consultations à organiser ci-dessous constituent une proposition indicative pour la réalisation des missions mentionnées, afin de garantir la participation active et la contribution des principales parties prenantes aux différents processus.

- Réunion de démarrage (kick-off meeting)
 - Organisée dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la signature du contrat ;
 - Permet de présenter la méthodologie proposée, le calendrier de mise en œuvre, les équipes mobilisées, et les attentes vis-à-vis des parties prenantes institutionnelles ;
 - Peut se tenir en présentiel ou en visioconférence selon la disponibilité des parties.
- Réunions techniques de suivi prévues avec l'équipe du projet et les parties prenantes nationales (DDD, PNUD, institutions concernées) aux étapes clés de la prestation ;
- Ateliers de présentation et validation des livrables
 - Atelier en présentiel pour la présentation et validation des résultats de mise en œuvre, capitalisation et restitution finale

N.B : Tous les frais relatifs à l'organisation des ateliers seront à la charge du projet APA Nagoya II du PNUD, sur approbation et validation de l'équipe de projet.

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

5. Sessions de formation :

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les ateliers de formation, incluant :

Sessions de formation	Objectif principal	bénéficiaires
Intégration de la biodiversité et des principes APA dans les outils de planification.	Formation sur l'utilisation du guide méthodologique pour l'intégration de la biodiversité et des principes APA dans les outils de planification.	20
Suivi du Protocole de Nagoya au niveau régional	– Cadre réglementaire APA et responsabilités institutionnelles : – Clarifier les obligations légales et institutionnelles pour l'APA, et renforcer la gouvernance régionale ; – Suivi et application du Protocole de Nagoya au niveau régional.	20

N.B : Tous les frais relatifs à l'organisation des ateliers de formation, impressions seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire. Le choix des locaux qui abriteront les ateliers de formation fera l'objet de concertation préalable avec le maître d'ouvrage.

Les locaux qui abriteront les ateliers seront mobilisés par le maître d'ouvrage et ses partenaires.

6. Examen et validation des livrables :

Toutes les prestations seront suivies et facilitées par le maître d'ouvrage (DDD) à travers la coordination nationale du Projet « APA II » et la Direction du Climat et de la Biodiversité du Département du Développement Durable.

Le développement des prestations, ainsi que l'examen et la validation des livrables, se feront dans le cadre des travaux de l'équipe du projet « APA II » et du sous-comité National de la Diversité Biologique, qui inclut tous les acteurs concernés par cette thématique.

Les livrables de chaque étape seront transmis par le prestataire au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours, avant d'être partagés avec le comité de suivi. Cet examen pourra entraîner des ajustements avant la transmission au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs, un atelier de présentation des résultats sera organisé dans un délai maximal de 15 jours. Le prestataire devra fournir la présentation PPT de l'atelier pour validation par le maître d'ouvrage.

Le prestataire sera responsable de la prise de notes lors de l'atelier de présentation des résultats, de l'élaboration du compte rendu et de l'actualisation des livrables en fonction des remarques du comité, dans un délai de 7 jours après l'atelier.

7. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation. Tous les documents et rapports produits par l'attributaire seront la propriété exclusive du Département du Développement Durable, du PNUD, et des parties prenantes désignées par le maître d'ouvrage.

8. Modalités de règlement

Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en différentes tranches :

- 20 % après la validation du livrable L0;
- 30 % après la validation du livrable L1, L2 & L3;
- 20 % après la validation des livrables L4 et L5,
- 30 % après la validation des livrables L6, L7, L8 et LF.

9. Exonération de la TVA

Le paiement sera effectué hors taxe, et le PNUD s'assurera de fournir une attestation d'exonération de TVA sur les prestations réalisées, signée par les autorités compétentes.

10. Modalités de soumission des offres

Les bureaux d'études sont invités à soumettre leurs offres soit par un dossier physique, soit par une soumission numérique, conformément aux modalités ci-dessous, **avant le**: lundi 03 novembre 2025

-- Dossier physique --

Les dossiers scellés doivent être déposés au **Secrétariat de la Direction du Climat et de la Biodiversité**, situé au siège du Département du Développement Durable à RABAT, à l'adresse suivante : N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Le dossier global scellé doit être intitulé : « L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. » et se composer de deux enveloppes scellées :

1. Une première enveloppe contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « L'intégration régionale des principes APA et gestion de la biodiversité ».

2. Une deuxième enveloppe contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif à l'intégration régionale des principes APA et gestion de la biodiversité– Offre financière _ Nom du bureau d'études ».
3. Un support USB contenant l'offre technique et le dossier administratif au format numérique (PDF) doit également être inclus.

-- Dossier numérique --

Les offres peuvent être soumises en format PDF à l'adresse suivante :
projetapaii@environnement.gov.ma

Les soumissions doivent se faire en deux e-mails séparés :

1. Un premier e-mail contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».
2. Un deuxième e-mail contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet– Offre financière _ Nom du bureau d'études ».

Remarque : Lors du partage de liens cloud, il est impératif de choisir des liens sans date d'expiration. En cas d'expiration du lien rendant le contenu inaccessible, l'offre sera automatiquement rejetée.

11. Durée de la consultation

La durée de la consultation est fixée à 5 mois à compter de la date de signature du contrat.

II. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seuls peuvent participer à la présente consultation sont les bureaux d'étude spécialisés (es) conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous :

2. Qualifications et expériences requises du bureau d'étude

Le bureau d'étude qui sera chargé de l'exécution des prestations de la présente étude, devra avoir les profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions :

- Expertise avérée en biodiversité, gouvernance environnementale, décentralisation, planification régionale ;
- Expérience en accompagnement institutionnel territorial, animation d'ateliers et mobilisation des parties prenantes ;
- Connaissance du contexte marocain et des mécanismes APA / biodiversité.

L'équipe doit être encadrée par un professionnel ayant une expérience probante, d'au moins Dix (10) ans, dans le domaine de la gouvernance environnementale et de la biodiversité. Il sera désigné comme « Chef(fe) de l'équipe ».

a. Chef(fe) de mission – Expert en gouvernance environnementale et territoriale

Rôle principal : Coordination globale de la mission, pilotage des livrables, relations avec le maître d'ouvrage et supervision technique.

Profil requis :

- Diplôme universitaire supérieur (Bac+5 minimum) en environnement, en aménagement du territoire, politiques publiques, ou domaines équivalents.
 - Expérience avérée (≥ 10 ans) en planification territoriale et intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques.
 - Bonne connaissance du cadre institutionnel marocain, des politiques de décentralisation, des PDR et des mécanismes APA.
 - Maîtrise des outils de planification régionale et connaissance des cadres nationaux (lois, SRAT, SRADD, PDR) et internationaux (Protocole de Nagoya, APA).
 - Expérience en rédaction de guides méthodologiques et en accompagnement des institutions régionales.
 - Compétences solides en gestion d'équipe, rédaction stratégique, animation d'ateliers de concertation.

b. Expert(e) en biodiversité, et gestion participative des ressources naturelles et restauration des écosystèmes :

Profil requis :

- Diplôme universitaire en écologie, biodiversité, sciences de la nature ou gestion des ressources naturelles, ou domaines équivalents. (Bac+5 minimum).
- Minimum 5 ans d'expérience en conservation, gestion durable des écosystèmes et biodiversité.
- Maîtrise des concepts de restauration écologique, de suivi environnemental et d'indicateurs écologiques.
- Expérience dans la formulation de plans d'action régionaux, de programmes de conservation/restauration écologique et de suivi-évaluation

- Expérience dans l'accompagnement de projets de gestion participative de la biodiversité ou de l'APA.

c. Expert(e) en suivi-évaluation environnementale

Profil requis :

- Diplôme en environnement, développement durable, gestion de projets (Bac+5 ou équivalent).
- Expérience pratique en suivi-évaluation environnementale.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

A. Dossier administratif

B. Offre technique

C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Les présents Termes de références paraphés sur toutes les pages et signés à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Les CV professionnels permettant clairement de présenter les profils des expert(e)s, les formations académiques, les qualifications professionnelles, l'expérience acquise dans les domaines de spécialités demandés conformément aux termes de référence ;

Les CV doivent être accompagnés par des copies légalisées des diplômes et par toutes références professionnelles justifiant les expertises.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts.

Le prestataire est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ».
(en cas de soumission physique)

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Méthodologie de travail (L0)	Forfait		
Livrable L1 : Rapport de diagnostic initial pour établir la base de référence nécessaire à l'intégration de l'APA, de la conservation de la biodiversité dans la planification régionale.	Forfait		
Livrable (L2) : Rapport d'évaluation du niveau actuel d'intégration de la biodiversité et des principes APA dans les PDR, SRAT, SRADD et plans sectoriels incluant les recommandations stratégiques pour l'intégration des principes APA et de la biodiversité dans les futurs PDR et outils de planification régionale.	Forfait		
Livrable (L3) : Guide méthodologique illustré destiné aux services techniques régionaux (Conseil régional).	Forfait		
Livrables (L4) : Rapport sur les mécanismes de gouvernance et de collaboration entre les autorités locales (délégations régionales, municipalités, autres institutions locales) à travers notamment les comités régionaux de la biodiversité pour améliorer le suivi de l'application des réglementations APA au niveau régional.			
Livrables (L5) : Plan d'action spécifique pour le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au niveau régional, incluant un système de surveillance participative de l'impact de l'APA et le reporting sur les progrès réalisés et les défis rencontrés			
Livrables (L6) : Programme d'action pour chaque site			
Livrables (L7) : Rapports de formation			

Rapport de synthèse final, résumé synthétique de capitalisation et la présentation finale de la prestation (LF)			
Montant total HT			
Montant de la TVA (20 %)			
Montant Total TTC			

III. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1 :** Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2 :** Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3 :** Évaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (**Nt**) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	30
Total (C1)	/30

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Qualifications	Brème
Chef (fe) du projet Expert en gouvernance environnementale et	Formation académique (5 points max) : Diplôme universitaire supérieur (Bac+5 minimum) en environnement, en aménagement du territoire, politiques publiques, ou domaines équivalents.	5

territoriale (30 points)	Expérience professionnelle générale (5 points max) : ≥ 10 ans : 5 points < 10 ans : 0 points	5
	Expérience en planification territoriale et intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques. ≥ 10 ans : 10 points < 10 ans : 0 points	10
	Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé, en rapport avec l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques, gouvernance environnementale ou tout autres domaines similaires. (10 points max) < 3 projets = 0 point ≥ 3 projets = 1 point par projet plafonné à 10 points	10
Expert (e) biodiversité (20 points)	Formation académique (5 points max) : Diplôme universitaire en écologie, biodiversité, sciences de la nature (Bac+5 minimum).	5
	Expérience professionnelle en conservation, gestion durable des écosystèmes et biodiversité : ≥ 5 ans : 5 points < 5 ans : 0 points	5
	Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé, en rapport avec la conservation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes : (10 points max) < 2 projets = 0 point ≥ 2 projets = 2 points par projet plafonné à 10 points	10

Expert (e) en suivi-évaluation environnementale (20 points)	Formation académique (5 points max) : Diplôme en environnement, développement durable, gestion de projets (Bac+5 ou équivalent).	5
	Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé, en rapport avec le suivi-évaluation environnementale (15 points max) < 2 projets = 0 point ≥ 2 projets = 3 points par projet plafonné à 15 points	15
Total (C2)		/70
Total (C1+C2)		/100

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;
3. En cas de manque d'un profil dans l'équipe ;

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$Ng = Nt \times 0.7 + Nf \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$Nf = 100 \times Fo / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A-Pour les personnes physiques

Je soussigné.....(Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°

N° de patente

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait
à.....le.....

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Département du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « L'opérationnalisation de l'Accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) et la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes dans les régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes physiques :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du domicile à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi

conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;

- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A.....(En lettres et en chiffres)

Le Département du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro..... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet